



Plan Local d'Urbanisme

PLAN N° 2 - Protection du Patrimoine bâti

Échelle 1/2 500^{ème}

Phase «Approbation»

- P.O.S approuvé le 25/07/2001
- Modifié les 26/01/2005 - 03/10/2007 - 02/03/2011
- Modification simplifiée n° 4 en 2013
- Révision du PLU prescrite le 2/11/2011

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'approbation de la révision du POS
Elaboration du PLU.
En date du
Le Maire,



Sylvie VALLET, Urbaniste OPQU, mandataire
Michèle PRAX, Urbaniste diplômée en architecture
Caroline GIORGETTI, Sites & Paysages
Cécile BAYLE, Evénement environnement
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82

Légende Protection du Patrimoine :

Protection au titre des Monuments historiques :

- Périmètre de 500 mètres autour de :
- L'église de Saint-Jean-Le-Vieux

Patrimoine bâti identifié en application de l'art L 151-19 du code de l'urbanisme :

- Les granges
- La tour du Couvat
- Les maisons dauphinoises
- Les grangeons et les fours

Bâtiments concernés par une interdiction d'isolation par l'extérieur en application de l'art L 111-17 du code de l'urbanisme :

- Les granges
- La tour du Couvat
- Les maisons dauphinoises

Cf en annexe 7.3 du PLU, les fiches de recommandations relatives au patrimoine bâti

Nord

